

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-068

Demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre de l'année 2023/2024 pour le projet intitulé « Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 13/09/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Sylvain GARCIA	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	

Étaient représentés :

Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	21	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Dans le cadre des nouveaux dispositifs en faveur de la vitalité des territoires, Madame le Maire informe que la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée soutient financièrement les communes dans le cadre de son dispositif intitulé « Aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » et qu'il convient de la solliciter au titre de l'année 2023/2024.

.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230925-DEL2023-068-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-068

Demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre de l'année 2023/2024 pour le projet intitulé « Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial »

.../...

Ce projet a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès aux équipements publics d'intérêts et aux services de centralité (commerces, services publics...)
- Valoriser le patrimoine via une signalétique adaptée par une approche ludique et numérique (QR Code) favorisant l'accès à la culture et au patrimoine pour le plus grand nombre,
- Aménager l'accès aux PMR,
- Installer du mobilier urbain (banc, cache poubelle, jardinières...) préservant l'harmonie de l'environnement avec lames de résine minérale, acier corten...
- Définir un itinéraire « piétons » intégré dans un parcours urbain, contribuant à la déambulation piétonne en centre-ville et à créer du lien social.

Inscrit au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement, ce projet figure au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune validé en COPIL le 08/06/2023 et adopté en Commission Permanente le 07/07/2023 par la Région.

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le premier semestre 2024.

Le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux s'élève à 102 534,83 € HT soit 123 041,79 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial	
Montant de l'enveloppe globale (Travaux, bureaux d'études)	102 534,83 €
TOTAL DEPENSES	102 534,83 €
Subvention « AIT » Département (25,45%)	26 100,00 €
Subvention Région (25%)	25 633,00 €
Fonds de concours « Projet » (22%)	22 568,80 €
Autofinancement communal (27,55%)	28 233,03 €
TOTAL RECETTES	102 534,83 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la demande de financement auprès de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée la plus élevée possible suivant les modalités financières ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marie CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230925-DEL2023-068-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023